

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### RECONVERSION DE CLAIRVAUX RÉUNION DU JURY ÉTAT-COLLECTIVITÉS

Troyes, le 15 novembre 2022

Anticipant la fermeture de la maison centrale, l'État, propriétaire de l'ancienne abbaye et prison de Clairvaux, porte une stratégie de reconversion patrimoniale, économique, touristique et culturelle qui donnera au caractère exceptionnel du site le développement qu'il mérite dans une stratégie d'attractivité du territoire.

Dans ce cadre, le ministère de la Culture, en partenariat avec la direction de l'immobilier de l'État et en étroite relation avec le Conseil régional Grand Est, le Conseil départemental de l'Aube et la communauté de communes de Bar-sur-Aube, a lancé une procédure d'appel à manifestations d'intérêt pour réussir le défi de cette reconversion.

La phase candidature de l'appel à manifestations d'intérêt lancée le 8 juillet 2022 s'est achevée le 30 septembre. Huit porteurs de projets ont fait part de leur intérêt d'installer sur site de nouvelles activités.

Conformément aux dispositions prévues dans le règlement de la consultation, une commission réunissant les représentants de l'État et des collectivités territoriales s'est réunie le 2 novembre 2022 sous la présidence de Monsieur Barthélemy CHAMPANHET, sous-préfet de Bar-sur-Aube, pour analyser les candidatures reçues en fonction de critères liés à leurs capacités professionnelles et techniques (références, compétences, organisation et capacités financières).

Aujourd'hui, sous la présidence de Madame Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, s'est réuni le jury État – collectivités qui, après en avoir délibéré, proclame que sont autorisés à poursuivre la procédure de l'AMI, les candidats suivants :

- ADIM EST ;
- EDEIS CONCESSION ;
- REDMAN-SOVERENCY.

La présidente du jury remercie les candidats non-retenus de l'intérêt qu'ils portent au site de Clairvaux et les invite, s'ils le souhaitent, à se rapprocher des candidats retenus afin de mesurer la faisabilité de s'associer à leurs projets.

S'agissant de la suite de la méthodologie de la reconversion et tels que prévus par le règlement de consultation, plusieurs cycles de dialogues et de négociations avec les trois candidats retenus vont être menés pour construire les projets de reconversion.





À l'issue de ces différentes phases, le jury État – collectivités se réunira de nouveau pour sélectionner le projet le plus ambitieux en matière de valorisation du patrimoine et d'aménagement du territoire, mais également le plus pertinent au regard des activités envisagées et du modèle économique proposé. L'objectif est d'avoir sélectionné le lauréat fin septembre 2023.

## Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 03 25 42 35 00

Mél : [pref-communication@aub.e.gouv.fr](mailto:pref-communication@aub.e.gouv.fr)

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet\_10  aube.gouv.fr